



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á :

Réception des soumissions – Rez-de-chaussée

Agence Parcs Canada

Édifice John-Cabot

10 Barter's Hill, 5^e étage

C. P. 1268

St. John's (T.-N.-L.) A1C 6M1

À l'attention de : Colleen Sheehan

MODIFICATION #1

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada

Édifice John-Cabot

10 Barter's Hill, 5^e étage

C. P. 1268

St. John's (T.-N.-L.) A1C 6M1

Title-Sujet Restauration de la salle de spectacle du centre d'accueil de la Pointe-Pelée – parc national de la Pointe-Pelée, Parcs Canada		Date 05-10-2015
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P300-15-5274	Client Ref. No. — N° de réf. du client.	
GETS Reference No. — N° de reference de SEAG		
Solicitation Closes L'invitation prend fin – at – á 02:00 PM on – le 2015-10-14	Time Zone Fuseau horaire - Heure avancée de l'Est (HAE)	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Colleen Sheehan Colleen.sheehan@pc.gc.ca		
Telephone No. - N° de téléphone (709) 772-6129	Fax No. — No de FAX: (709) 772-3651	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction : See Herein		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur : Telephone No. - No de téléphone : _____ Facsimile No. - N° de télécopieur : _____		
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
_____ Name /Nom		_____ Title /Titre
_____ Signature		_____ Date

1. Veuillez SUPPRIMER la date de clôture du 8 octobre 2015

REEMPLACER par

L'invitation prend fin le **14 octobre 2015**

2. Pour donner suite à la Question 19 ci-dessous, prière de supprimer les numéros de dessin suivants dans le fichier « dessins » : M100, M101, M102 et M103.

Veuillez les remplacer par les dessins « révisés » joints annexés à la section des pièces jointes.

3. Question et réponse n° 1.

Q1 Ce projet exige un mobilier urbain tel que bornes de protection en acier, bancs en acier et poubelles que nous pourrions possiblement fournir. Veuillez nous faire savoir si nos modèles (MOBILIER EXTÉRIEUR CANAAN) seront approuvés en tant que produits équivalents.

R1. Pour ce qui est des bancs, nous n'acceptons que des équivalents exacts. Ceux-ci doivent être conformes aux bancs spécifiés (afin qu'ils soient en conformité avec notre programme *J'adopte un banc* actuellement en place dans le parc). Les poubelles ne doivent pas être fournies dans le cadre de la présente soumission.

Les bornes de protection doivent être d'apparence équivalente - les bornes de protection décrites ci-dessous ne sont pas de même style. Il se pourrait que nous acceptions des bornes de protection de style similaire, mais celles que vous nous avez proposées ne sont pas des équivalents acceptables.

Q2. Owens Corning exige un produit équivalent en guise d'isolant en carton mousse pour le centre d'accueil du parc national de la Pointe-Pelée situé au 1590 Point Pelle Dr, Leamington, Ontario. Je considère étrange qu'un seul fabricant ait été exigé pour un projet public. Habituellement, le cahier des charges doit soit établir les exigences minimales en matière de rendement auxquelles les produits doivent répondre OU énumérer au moins TROIS fabricants acceptables. Pouvez-vous expliquer pourquoi ce projet n'exige qu'un seul fabricant? À quelle personne au sein d'Agence Parcs Canada est-il conseillé de s'adresser concernant l'inclusion des produits isolants Owens Corning dans le cahier des charges de base.

R2. Ce produit est accepté en tant qu'équivalent.

Q3. Y a-t-il un dessin d'exécution ou une spécification concernant l'aire de trafic préfabriquée de 600 mm et la dalle de palier préfabriquée.

A3. Sur le plan, il y a une note et un graphique décrivant un chemin de pavés carrés préfabriqués pour l'accès aux services d'entretien. Ce chemin doit être construit de niveau sur la base drainante d'origine dégagée afin de fournir une zone d'absorption exempte de végétation sur le périmètre du bâtiment aux endroits précisés.

Fournir un prix pour 81 m² de dalles de patio Décor Precast à motif de losanges- naturel (60 cm x 60 cm) (24 po x 24 po) ou un équivalent approuvé. Le gestionnaire de projet fournira des précisions quant à la disposition finale au soumissionnaire retenu suite à l'attribution du contrat.

Q4. Les réceptacles à déchets et à matières recyclables reposent-ils sur une base quelconque?

R4. Aucune base précise n'est exigée. Les soumissionnaires doivent fournir un prix pour la fourniture et l'installation du matériau fini avec base de béton. Prévoir une dalle CIP (750 mm X 750 mm x 150 mm) pour chacune des unités située sur le plan aux fins d'établissement des coûts.

Q5. Veuillez préciser le type de base de fixation pour les bornes.

R5. Fournir des bornes de type MTB970-B4 fixées sur manchon tel que précisé sur le dessin d'exécution 9/L105

Q6. Le dessin indique des bornes de protection galvanisées, mais d'après le dessin 9/L105, elles sont en acier rapide recouvertes d'une peinture à l'aluminium.

R6. Prière de se reporter à la Q5.

Q7. Veuillez confirmer que l'E1 prévoit l'installation d'une nouvelle couverture, et non la réfection la couverture actuelle.

R7. La description correspond à un nouveau système de couverture.

Q8. Les personnes responsables des étangs nécessitent de plus amples renseignements et doivent également être payées pour soumissionner. Le prix pour soumissionner est de 100 \$. Quelle est la profondeur maximale de chaque étang, je ne vois qu'une profondeur moyenne. Quelle est la différence de hauteur entre le grand étang et le petit étang?

R8. Les entrepreneurs sont responsables d'obtenir et de payer le prix pour l'obtention de tout renseignement nécessaire à la soumission d'une offre.

Le soumissionnaire doit fournir un prix forfaitaire pour la fourniture et l'installation d'une pièce d'eau de type « Aquascape » comprenant deux étangs avec membranes, reliés par des conduites d'alimentation et de retour. Les galets émoussés de différentes dimensions utilisés pour créer des poches de plantation ainsi que la membrane de couverture détermineront la profondeur de l'eau. L'élévation des deux étangs doit être considérée comme étant la même. Se reporter aux notes et aux dessins joints au contrat.

Q9. On ne voit aucune prescription quant à l'installation d'un pare-vapeur, avant l'isolant, sur le plancher-terrasse en béton.

R9. Prière de revoir la description et les spécifications relatives à la couverture afin d'y inclure un nouveau pare-vapeur composé de deux épaisseurs de papier toiture en rouleaux n° 15 saturé d'asphalte renforcé à la fibre de verre conforme à la norme CSA A123.3/ASTM D2178 incrusté dans de l'asphalte chaud qui aura été appliqué sur le plancher-terrasse en béton comme partie intégrante de la couverture après l'enlèvement des éléments de couverture actuelle.

Q10. Est-il vrai qu'aucun asphalte chaud n'est prescrit pour y faire adhérer l'isolant?

R10. Veuillez faire adhérer les éléments de couverture avec un asphalte conforme à la norme CAN/CSA A123.4, ASTM D312, de type 2, étendu à la vitesse de 1.2 kg/mètre carré à 230 degrés Celsius.

Q11. Le panneau de recouvrement doit être vissé, mais il s'agit d'un plancher-terrasse en béton et puisque l'isolant doit être incrusté dans l'asphalte chaud, n'est-il pas possible d'en faire autant pour le panneau de recouvrement?

R11. Veuillez supprimer la fixation mécanique et incruster le panneau de recouvrement dans de l'asphalte chaud.

Q12. Vous exigez que la sous-couche et la couche de finition soient installées dans l'asphalte chaud, mais afin de pouvoir obtenir la garantie du fabricant, nous serions obligés d'appliquer la couche de finition à la torche?

R12. La couche de finition doit être appliquée à la torche.

Q13. L'entrepreneur de couverture est-il tenu de fournir l'égout de toit et si oui, quel type d'égout de toit désirez-vous?

R13. L'égout de toit doit être de marque Wade 3011 de la série Watts RD-100 (ou un égout équivalent approuvé) en fonte revêtue de résine époxyde avec serre-solin, dôme autoverrouillant en polyéthylène, de la grandeur requise pour un raccord au tuyau de descente en fonte de 4 po. L'entrepreneur en mécanique devra fournir et raccorder l'égout au tuyau de descente actuel. L'installation sur le plancher-terrasse doit être effectuée par l'entrepreneur de couverture.

Q14. Demande de substitution Produit spécifié : Panneaux acoustiques décoratifs
Article : 09 64 29 page : 02 Paragraphe : 2.1.1.1. Nous demandons le produit de substitution nommé : Produit Wallworks n° : Système modulaire ou de tissus tendu Fabri-Lok®

R14. Ce produit de substitution est accepté en tant que produit équivalent.

Q15. Est-ce que tous les travaux de chantier extérieurs doivent être achevés dès le 31 mars 2016? Une fois le marché conclu et attribué il reste peu de temps pour effectuer les finitions pour béton, surtout en ce qui concerne les finitions pour béton d'agrégats exposés. Ces travaux peuvent-ils être reportés au printemps 2016?

R15. Les rénovations extérieures et les revêtements durs/travaux de chaussée doivent être achevés dès le 31 mars 2016, car il s'agit de la voie de circulation principale des visiteurs. Les travaux de plantation peuvent être exécutés plus tard au printemps dès que la météo le permettra.

Q16. Est-ce que toutes les cloisons de séparation s'élèvent jusqu'au plafond?

A16. Toutes les cloisons s'élèvent jusqu'à la face inférieure du platelage de toit. Se reporter aux sections sur l'A103 et l'A104.

Q17. Devons-nous utiliser un isolant appliqué en aérosol pour les murs ou pouvons-nous simplement nous servir de styromousse rigide avec joints rubanés?

R17. Un isolant rigide et des joints rubanés sont permis pour les murs de type W1 pourvu que l'épaisseur de l'isolant et les tasseaux en acier soient ajustés de manière à obtenir du R20.

Q18. Doit-on avoir un permis de construire?

R18. Agence Parcs Canada est responsable d'obtenir le permis de construire. Tous les autres permis et les inspections doivent être fournis par l'entrepreneur.

Q19. Il n'y a pas de couche de base du plan de sol sur les dessins mécaniques. Pouvez-vous mettre ceci à jour et fournir un renvoi à la disposition des conduits dans la pièce?

R19. Veuillez consulter les dessins révisés annexés pour cette section.

Q20. L'estrade que l'on voit sur les élévations intérieures fait-elle partie des exigences en matière de menuiserie préfabriquée ou est-elle fournie par le propriétaire? Si cela doit faire partie de la soumission, veuillez fournir les dessins d'exécution.

R20. L'estrade doit être fournie en vertu du contrat et plus précisément avec de l'équipement audiovisuel (article 11 10 00).

Q21. Veuillez préciser quelle portion du pavé uni doit être enlevée et subséquemment remplacée par un pavage de type 1. Les dessins actuels ne décrivent pas suffisamment ces travaux.

R21. Tout le pavé uni actuel dans la zone du centre d'accueil doit être retiré et remplacé par un pavage de type 1,2 ou 3.

Q22. Y a-t-il une façon formelle d'inscrire la soumission? Au moment de télécharger le dossier de soumission, l'entrepreneur ne s'est fait demander aucun renseignement à son sujet.

R22. L'entrepreneur peut en tout temps inscrire son entreprise sur Achats et Ventes. En cliquant sur le lien suivant, vous obtiendrez les renseignements dont vous avez besoin : <https://buyandsell.gc.ca/procurement-data/tenders>

Q23. Une grue peut-elle accéder au toit?

R23. Oui, dans la boucle de transit, côté ouest de la salle de spectacle. Une fois les arbres éliminés, une grue pourra accéder au toit.

Q24. Quel est le niveau de protection contre la poussière exigé dans l'aire d'exposition du centre d'accueil.

R24. L'aire d'exposition du centre d'accueil sera fermée durant la période de construction. Une protection contre la poussière est nécessaire afin de protéger les éléments d'exposition actuels. Aucun mur permanent ne doit être érigé. Seule une barrière en plastique maintenue avec du ruban adhésif ou autre barrière semblable est requise.

Q25. Par où l'entrepreneur accèdera-t-il à l'immeuble. Par les portes extérieures uniquement?

R25. L'entrepreneur aura accès aux portes extérieures du théâtre, côtés ouest et sud. Un accès par les portes de communication du centre d'accueil sera permis lorsque les portes extérieures seront inaccessibles (en raison du coulage de béton, etc.) Il faudra veiller à ce qu'aucun élément d'exposition ne soit endommagé.

Q26. Doit-on fournir l'estrade? Il n'existe aucune spécification pour une estrade.

R26. C'est à l'entrepreneur de fournir une estrade.

Q27. Y a-t-il de l'amiante à extraire? Le rapport indique qu'il y a du compound pour cloison sèche et de la tuile.

R27. Prière de consulter le rapport (annexé) pour plus de précisions à ce sujet.

Q28. Pouvez-vous préciser quel fini est requis pour la cloison mobile située dans le local 101?

R28. Les élévations pour la cloison mobile sur le dessin A105 indiquent l'emplacement des babillards et des tableaux blancs peints en acier. Un tissu doit recouvrir la surface de liège du babillard. Le reste de la surface doit avoir un fini en tissus d'ameublement (à choisir parmi les échantillons du fournisseur).

Q29. Nous avons des doutes quant à l'adéquation structurelle des mâts et des semelles spécifiés pour les voiles d'ombrage.

R29. Les soumissionnaires doivent fournir un prix pour la fourniture et l'installation d'une structure d'ombrage en tissus conforme aux dessins et aux détails fournis. Le prix comprendra la préparation de dessins d'ateliers détaillés, révisés, approuvés et scellés par un ingénieur professionnel agréé en Ontario. Le permis de construire (si nécessaire) devra être obtenu et payé par l'entrepreneur. Le paiement s'effectuera sur la base d'un montant forfaitaire.

Q30. La taille des mâts et des semelles devra être déterminée lors du processus final de conception et de construction. Afin de proposer un prix, la dimension des voiles est requise.

R30. Veuillez vous reporter à la Q31.

Q31. J'ai contacté le fournisseur au sujet des voiles d'ombrage et il m'a fait part de certaines inquiétudes quant aux dessins des mâts et des fondations. Les dessins illustrent des semelles de 1250 mm de profondeur x 450 mm de diamètre. En tenant compte des charges que devront supporter les mâts, le fournisseur recommande des semelles de béton d'au moins 1220 mm x 1220 mm x 1220 mm

R31. Aux fins d'établissement des coûts, tous les soumissionnaires peuvent prendre pour acquis une fondation de 1220 mm x 1220 mm x 1220 mm pour chacun des mâts. Le gestionnaire de projet fournira des précisions concernant la conception finale des fondations suite à l'attribution du contrat.

Q32. La hauteur des mâts me préoccupe. Les dessins indiquent une marge de variation pour la hauteur des mâts. Pouvez-vous préciser la hauteur de chaque mât? Sans quoi, on présumera que tous les mâts seront de la hauteur maximale afin de s'assurer que tous les coûts potentiels sont couverts.

Je peux évaluer approximativement la dimension des voiles d'après les dessins, mais seulement en 2 dimensions. La dimension de chaque voile variera selon la hauteur de chaque mât et en fonction de l'inclinaison entre les mâts. Des précisions sur la dimension des voiles aux fins d'établissement des coûts seraient les bienvenues.

R32. Aux fins d'établissement des coûts, tous les soumissionnaires peuvent prendre pour acquis que 3 mâts de soutien auront une hauteur 3050 mm et que 4 mâts auront une hauteur de 4250 mm. Aux fins d'établissement des coûts, tous les soumissionnaires peuvent prendre pour acquis 5 voiles mesurant 5,5 m x 5,5 m x 7,75 m (18 pi x 18 pi x 25,5 pieds) et la fourniture de tous les câbles de catégorie marine et les fixations.

Les renseignements fournis dans les plans de l'appel d'offres ont pour but de déterminer l'emplacement des mâts et des voiles d'ombrage pour que ces derniers créent suffisamment d'ombre pour le bien-être des visiteurs présents sur les lieux. Il existe une marge de manœuvre quant au design final et le gestionnaire de projet fournira des précisions concernant la configuration finale des mâts et des voiles au soumissionnaire retenu suite à l'attribution du contrat.

Q33. Nous avons passé en revue les panneaux acoustiques prévus dans le cadre du projet et avons remarqué que l'article 09 64 29 2.2.1.7 prévoit des panneaux de 25 mm d'épaisseur et de 50 mm d'épaisseur. Les plans ne semblent pas différencier chacun des panneaux. Pouvez-vous fournir des précisions quant à l'épaisseur des différents panneaux?

R33. Tous les panneaux acoustiques spécifiés à l'article 09 64 29 doivent avoir une épaisseur de 25 mm.

Q34. Les bornes de protection illustrées sur les dessins doivent être galvanisées. J'ai consulté le site web de Maglin et il n'y a pas « galvanisé » comme choix de couleur. Tous les finis consistent en un revêtement en poudre. Les couleurs se rapprochant le plus de « galvanisé » sont argent, argent nacré et gris. Le gris est une couleur non courante et sera plus coûteux. Devrais-je établir un prix fondé sur un éventail de couleurs courantes?

R34. Veuillez modifier le dessin L105 de manière à détailler le manchon amovible. Le fini doit consister en un revêtement de poudre de couleur Evergreen Finetex mat.

Q35. Il existe 3 types de fixations amovibles. Deux d'entre elles prévoient des mécanismes de fixation dépassant la surface du béton. Le troisième type de fixation affleure la surface du béton. La méthode de fixation utilisée importe-t-elle?

R35. Le mécanisme de fixation doit être de type B4.